

226C1158
FR0000034894-OP015-R06

29 juillet 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 226C1011 du 8 juillet 2026.

1. Le 29 juillet 2026, a été déposé le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, en réponse au projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS (« la **Société** »), déposé le 8 juillet 2026¹, par le Crédit Industriel et Commercial (« **CIC** »), agissant pour le compte de la société Fiducial SC² (« l'**Initiateur** »). Ce projet a été annoncé le 8 juillet 2026³.
2. Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, désigné le 18 juin 2026 par le conseil d'administration de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS (il est précisé qu'en application de l'article 261-1-1, I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS en date du 29 juillet 2026 en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.
3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sont applicables.

¹ Cf. D&I 226C1011 du 8 juillet 2026.

² Société Civile Particulière.

³ Cf. communiqué par la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS le 8 juillet 2026.